



Les impôts m'ont prélevé 400 euros

Par **KIKO95**, le **22/10/2023** à **17:24**

Bonjour,

Le 23/8 les impôts de Montpellier ont prélevé 400 euros de mon compte après une saisie administrative, j'ai constaté la saisie, car la saisie est pour la taxe d'habitation pour une chambre ou j'ai vécu qu'un mois entre décembre 2019 et janvier 2020, mais la taxe d'habitation est pour les années de 2021 et 2022 et je n'y ai pas vécu ni en 2021 ni en 2022, il y a deux mois là, j'y envoie des messages sur mon compte sur [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), mais j'ai l'impression qu'il ne comprend pas tout ce que j'envoie parce qu'ils m'ont informé qu'un dégrèvement avait été imposé et je recevrais mon remboursement, mais je n'ai encore rien reçu. Je ne sais pas, il faut faire quoi ?, suis-je sensé d'aller aux impôts directement à Montpellier et parler avec eux ou je fais quoi ? Merci.

Cordialement,
Khaled

Par **miyako**, le **22/10/2023** à **17:55**

Bonsoir,

Gardez bien la réponse des impôts, car cela veut dire qu'ils vont vous rembourser prochainement par virement sur votre compte. En général, ils sont assez rapides.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **22/10/2023** à **18:27**

Bonjour et bienvenue

Vous avez reçu cette taxe à payer car votre "court" séjour comprenait la date du 1er janvier et votre bailleur n'a pas signalé d'autre locataire après vous.

Comme miyako, je conseillerais d'attendre un peu, mais vous pouvez en plus prendre

contact....

<https://annuaire.service-public.fr/centres-contact/R20684>

Par **P.M.**, le **22/10/2023** à **19:04**

Bonjour,

Apparemment vous n'occupez pas ce logement en janvier 2021 et 2022, le mieux serait effectivement de prendre rendez-vous au centre des impôts...